



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2/12/2021

L'an deux mille vingt et un le deux du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt-six novembre deux mille vingt et un.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, M. Cédric GREVIN a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Ludivine BUISSON a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à M. Daniel RONCHIN.

Absente excusée : Mme Corinne BRUYER

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

- 1) Tarifs communaux
- 2) Propositions de travaux éligibles à la DETR
- 3) Tarifs Restaurant scolaire / convention API
- 4) Attribution du marché « Trottoirs rue Henri Roland »
- 5) Propositions d'aménagements de sécurité
- 6) Création du Conseil municipal des jeunes
- 7) Cession balayeuse
- 8) Acquisition : Pierres bleues de l'ancien château
- 9) Service des Eaux : Admissions en non-valeur
- 10) Création des postes d'intervenants à l'Ecole de Musique – Renouvellement
- 11) Personnel non permanent : délibération de principe autorisant le recrutement des agents contractuels de remplacement
- 12) Evolution du taux de la MNT « Maintien de salaire » : Prise en charge partielle de la commune
- 13) Informations diverses
 - * Conseil d'école
 - * Calendrier actualisé des festivités
 - * Régénération du St Georges
 - * Appel d'offres « Fourniture de gaz naturel »
 - * Compte rendu de la Commission de sécurité du 29/11/2021
 - * Bilan Semaine bleue
 - * Colis des Aînés
 - * Travaux sanitaires à la Salle des Fêtes
 - * Agenda travaux de rénovation de la Salle des Fêtes
 - * Elimination des pigeons



Le Maire rappelle en préambule les dispositions exceptionnelles de tenue des conseils municipaux : quorum ramené au tiers et possibilité de deux procurations par participant.

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire indique que les différents devis ou marchés suivants ont été signés :

15/11/2021	PODELEC	Travaux salle des fêtes	8 434,80 € TTC
15/11/2021	Ets Michel GILLES	Travaux salle des fêtes	12 805,20 € TTC
20/11/2021	Philmat	Acquisition de 5 poubelles	1 045 € TTC
25/11/2021	Ets PIRSON	2 portes automatiques	8 397,76 € TTC

1) Tarifs communaux

Daniel RONCHIN informe que la commission des finances propose la reconduction des tarifs 2021 avec simplement adaptation des loyers aux variations d'indices de référence.

Il rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur :

2021/DELIB.CM/095

Tarifs location de salles et vaisselle de la commune (en euros) :

	rappel 2021	proposition 2022
Personnes habitant la commune :		
Salle des Fêtes	370	370
banquet + chauffage	160 (acompte)	160
Salle des Fêtes	310	310
banquet	160 (acompte)	160
Salle des Fêtes	170	170
vin d'honneur + chauffage	80 (acompte)	80
Salle des Fêtes	130	130
vin d'honneur	80 (acompte)	80
Salle J.Bataille	200	200
banquet + chauffage	100 (acompte)	100
Salle J.Bataille	160	160
banquet	100 (acompte)	100
Salle J.Bataille	100	100
vin d'honneur + chauffage	50 (acompte)	50
Salle J.Bataille	80	80
vin d'honneur	50 (acompte)	50
Caution pour les salles	200	200
Location sonorisation (pour sociétés) - caution	Gratuit 400	Gratuit 400
Location sonorisation pour particuliers - caution	100 400	100 400
Forfait livraison tables ou chaises	25	25
Forfait pour défaut de nettoyage sol et toilettes	100	100
Table	2.20	2.20
Chaise	0.45	0.45
Couteau, verre, assiette	0.20	0.20
Grande marmite, etc...	2.00	2.00
Personnes extérieures à la commune :		
Salle des Fêtes	510	510
banquet + chauffage	250 (acompte)	250
Salle des Fêtes	450	450
banquet	250 (acompte)	250
Salle J.Bataille	295	295
banquet + chauffage	140 (acompte)	140
Salle J.Bataille	260	260
banquet	140 (acompte)	140

Location sonorisation	100	100
pour particuliers - caution	400	400
Forfait pour défaut de nettoyage sol et toilettes	100	100

Délibération du Conseil Municipal pour la reconduction des tarifs :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/096

Tarifs garderie périscolaire et activités extrascolaires (en euros) :

	Rappel 2021	Propositions 2022
Garderie matin	1.50	1.50
Garderie soir	2.00	2.00
Garderie pénalité (toutes les 15 minutes)	2.00	2.00
Activités extrascolaires 9 h à 12 h	3.00	3.00

Délibération du Conseil Municipal pour la reconduction des tarifs :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/097

Tarifs divers de la commune (en euros) :

	Rappel 2021	Propositions 2022
Déballages (droit de place)	66	66
Autres déballages	25	25
Véhicules alimentaires (droit de place)	18/mois	18/mois
Forains le M ²	0,25	0,25
Forains (48 M ² minimum)	16	16
Forains par week-end (gratuit le 2 ^{ème} week-end)	gratuit	gratuit
Inhumation par corps ou urne	24	24
Exhumation par corps	24	24
Scellement d'une urne sur caveau	24	24
Taxe communale pour pose d'une urne dans une cavurne ou une case de colombarium	50	50
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	gratuit	gratuit
Caveau provisoire (10 ^{ers} jours)	0,40	0,40
Caveau provisoire (les jours suivants)	0,25	0,25
Caveau provisoire (cas de force majeure)	Gratuit	Gratuit
Concession le M ²	36	36
Vacation de police (service funéraire)	25	25

Délibération du Conseil Municipal pour la reconduction des tarifs :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/098**Tarifs « casse vaisselle » de la commune (en euros) :**

	Rappel 2021	Propositions 2022
Verre, coupe	1,50	1,50
Tasse	2,00	2,00
Bol	1,00	1,00
Saladier	4,00	4,00
Couteau, cuillère, fourchette, cuillère à café	2,30	2,30
Assiette	2,70	2,70
Torchon	3,00	3,00

Délibération du Conseil Municipal pour la reconduction des tarifs :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/099**Tarifs columbarium de la commune (en euros) :**

	Rappel 2021	Propositions 2022
Columbarium (2 urnes)	390	390
Plaque de marbre	25	25
Cavurnes	360	360

Délibération du Conseil Municipal pour la reconduction des tarifs :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/100**Tarifs loyers de la commune (en euros) :**

	Rappel 2021	Propositions 2022
Poste/trimestre	2127,40	attente de l'indice
Presbytère/mois	876,83	899,54
Décors Fins/mois	860,33	882,62
Ressourcerie/mois	700	700

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2) Propositions de travaux éligibles à la DETR

Le Maire indique qu'il s'agit dans un premier temps de définir les travaux pour lesquels le conseil souhaite solliciter une subvention au titre de la DETR afin d'obtenir des devis de référence qui permettront, lors de la réunion de conseil du 14 décembre, de formuler la demande de subvention.

Il ajoute que les projets de travaux envisagés concernent essentiellement la salle de musique pour la réparation des joints sur les 3 côtés, les jambes de force à l'arrière, la mise en place de tôles de rive sur les pignons et pour la salle Saint Martin des travaux de maçonnerie, la suppression des châssis côté CER pour les remplacer par des briques de verre.

Julien LEPOLARD indique avoir envisagé dans un premier temps des travaux à l'Eglise mais que le coût aurait été beaucoup trop élevé (remplacement d'ardoises, de gouttières, rénovations du clocher...).

Daniel RONCHIN informe que les travaux de voirie et de rénovation intérieure des bâtiments ne sont pas éligibles à cette subvention.

Karine DURIEUX demande si des travaux de rénovation énergétique sont possibles ?

Daniel RONCHIN lui répond que oui mais avec un taux de subvention à 30% contre 40 à 50% pour toute rénovation extérieure.

Julien LEPOLARD indique que les travaux de façade côté CER deviennent urgents.

Le Maire demande quels travaux pourraient être envisagés en intérieur ?

Julien LEPOLARD indique qu'il s'agirait de l'isolation des faux plafonds.

Daniel RONCHIN s'interroge sur le fait de pouvoir présenter le dossier de demande de subvention pour deux salles.

Le Maire propose que si les deux salles (salle de musique et salle Saint Martin) peuvent être regroupées, la demande se fera sur les travaux de façade, le remplacement des châssis et l'isolation des faux plafonds. Dans le cas contraire, deux dossiers seront présentés :

- Salle de musique : travaux de façade et isolation
- Salle Saint Martin : remplacement des châssis et isolation.

Il rappelle que c'est la commune qui définit l'ordre de priorité des dossiers déposés.

Différents devis seront donc demandés pour ces deux salles afin de permettre au Conseil, lors de sa prochaine séance, de formuler la demande de subvention DETR.

3) Tarifs restaurant scolaire / convention API

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'application de la loi Egalim, entraînant en particulier au 1^{er} janvier 2022 l'obligation par le prestataire de fournir 50% de produits durables dont 20% issus de l'agriculture biologique, API a dans un premier temps indiqué que cela générerait un surcoût de 0,34 € par repas. Un second mail reçu le 15/11 indique que pour la commune de Poix du Nord l'augmentation serait limitée à 0,19 € HT soit 0,20 € TTC. De ce fait les tarifs appliqués passeraient de 2€53 HT à 2€72 HT par repas enfant et de 3€23 HT à 3€42 HT pour les repas adulte.

D'autre part il est proposé une durée de convention de 20 mois, s'achevant au 1^{er} septembre 2023.

Dans l'attente d'éventuellement avoir une négociation groupée au sein de la communauté de communes pour les communes disposant d'un restaurant scolaire et souhaitant s'associer à cette démarche, le Maire consulte le Conseil afin de connaître d'une part sa position au niveau de la tarification appliquée (maintien des tarifs actuels, répercussion complète ou répercussion partielle) et d'autre part d'accepter ou non la convention sur 20 mois qui bloquerait certes la commune pendant une période longue mais qui permettrait peut-être aussi une sécurisation vis-à-vis de tarifs qui seront vraisemblablement à la hausse dans les années à venir.

Daniel RONCHIN présente un tableau de l'évolution d'une part des prix facturés ces dernières années et des tarifs appliqués par la commune.

Il en ressort que depuis 2020 le coefficient multiplicateur est en baisse par rapport à 2013.

Karine DURIEUX indique que le prix du ticket de cantine au collège a augmenté de 0,8% soit 5cts (2,82€/ticket) bien que ce dernier ne fasse pas appel à un prestataire extérieur.

Mathis JEUNE indique que la commune de Jolimetz applique des tarifs plus élevés : 3€50 par ticket.

Daniel RONCHIN informe qu'API n'applique pas le même tarif à toutes les communes. Il rappelle également que certaines petites communes voisines travaillent en liaison avec API depuis que Poix du Nord a choisi ce prestataire.

Le Maire indique qu'API est le fournisseur de 80% des restaurants scolaires de la CCPM.

René LECUYER suggère que la commune augmente légèrement son prix cette année pour ne pas risquer de devoir l'augmenter fortement par la suite.

Jean-Marie CORNU partage le même avis.

Daniel RONCHIN ajoute que 2022 sera la dernière année de remboursement pour la construction du restaurant scolaire, ce qui entraînera une baisse des charges pour la commune, mais que le prix de revient d'un repas, en incluant l'ensemble des charges, est nettement supérieur au prix facturé.

Le Maire, après consultation des membres du conseil, propose une position intermédiaire soit une augmentation de 10cts le repas (enfant et adulte).

2021/DELIB.CM/101

Tarif cantine « enfant » (en euros) :

	Rappel 2021	Décision 2022
Cantine Enfant	3.10	3.20

Délibération du Conseil Municipal pour application du nouveau tarif au 1^{er} janvier 2022 :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/102

Tarif cantine « adulte » (en euros) :

	Rappel 2021	Décision 2022
Cantine Adulte	4.65	4.75

Délibération du Conseil Municipal pour application du nouveau tarif au 1^{er} janvier 2022 :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/103

Le Maire met ensuite au vote l'acceptation de la convention avec API pour une durée de 20 mois.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/104

4) Attribution du marché « Trottoirs rue Henri Roland »

Daniel RONCHIN indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 novembre pour examiner les différentes propositions. S'agissant d'une procédure d'appel d'offres à plis fermés, aucune information n'a été transmise avant la présentation au conseil municipal.

Du tableau d'analyse établi par la commission d'appel d'offres, il ressort que la meilleure proposition est celle de l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 46 445,45 € HT.

Mathis JEUNE fait remarquer qu'il peut être intéressant pour la commune de travailler avec une plus grande entreprise et ainsi comparer la qualité de travail avec les entreprises locales.

Le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 46 445,45 € HT.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

5) Propositions d'aménagements de sécurité

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'examiner une proposition de sécurité dont le conseil avait déjà discuté sans délibérer.

La proposition consiste à changer les priorités sur la Départementale 100 au niveau de la rue des Warenes d'une part, en remettant une réglementation de priorités à droite, et d'autre part de changer les priorités de la rue Eugène Lefebvre avec priorité à droite aux rues Yves Delgorge et Edmond Demade.

Mathis JEUNE indique que cette proposition a pour but de « casser » la vitesse. Les panneaux existants ne seraient pas retirés mais couverts pour une période de 6 mois après laquelle un bilan sera dressé.

Le Maire ajoute qu'il faudrait prévenir ces changements par plusieurs panneaux.

Ludivine JOVENIAUX suggère d'ajouter la rue de Bousies aux rues Yves Delgorge et Edmond Demade pour le changement de priorité rue Eugène Lefebvre, ce qui permettrait de « casser » la vitesse et également d'avertir des priorités à droite dès l'entrée de Poix du Nord.

René LECUYER indique que si la proposition est acceptée pour la rue des Warenes, le feu ne serait plus utile.

Mathis JEUNE rappelle que le choix de ces deux rues c'est porté sur des plaintes et demandes de riverains.

Daniel RONCHIN indique que les accidents qui ont eu lieu rue des Warenes et rue Pasteur étaient liés avant tout à un problème de vitesse.

René LECUYER souhaite connaître le coût des travaux liés aux aménagements de ces changements de priorités.

Le Maire lui indique que le coût se situerait aux environs de 5 000 €. Il précise que si le conseil opte pour cette proposition, il faudra démonter les anciens panneaux pour éviter tout acte d'incivilité consistant à arracher le masque qui serait mis sur les anciens panneaux.

Julien LEPOLARD propose deux votes : un pour la rue des Warenes et un pour la rue Eugène Lefebvre.

Le Maire suit cette proposition.

2021/DELIB.CM/105

Le Maire met au vote le changement de priorités rue des Warenes, rendant ainsi prioritaires les rues Anatole France, du Quesnoy, Saint Georges, du Coucou et du Croissant.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	7
Contre	6
Abstentions	5

2021/DELIB.CM/106

Le Maire met au vote le changement de priorités rue des Eugène Lefebvre, rendant ainsi prioritaires les rues de Bousies, Yves Delgorge et Edmond Demade.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	16
Contre	0
Abstentions	2

2021/DELIB.CM/107

6) Création du Conseil municipal des Jeunes

Le Maire indique que le groupe de travail autour de Ludivine Buisson avec Roxane, Alice et Karine a mené une réflexion aboutissant à un certain nombre de propositions. Une réunion s'est ensuite tenue entre lui et le groupe de travail.

Roxane GHYS présente au Conseil le compte rendu de cette réunion et les propositions :

Seraient concernés les jeunes de 10 à 17 ans résidant dans la commune dont les responsables légaux auront préalablement donné leur accord, avec souhait de respecter la parité (filles/garçons), ce qui permettrait d'inclure des enfants de CM1 et CM2, des collégiens et des lycéens.

Le conseil serait composé de 17 membres au maximum et constitué en deux commissions : les 10/14 ans et les 15/17 ans.

La durée du mandat serait fixée à un an (renouvelable sans limite) pour permettre une représentativité des enfants de chaque niveau (école, collège, lycée).

Le dépôt des candidatures se ferait entre le 28 août et le 24 septembre 2022 et la première élection pourrait avoir lieu le 1^{er} octobre 2022.

Le but de la création du conseil des jeunes est de collecter des idées pour améliorer le cadre de vie au travers leur vision d'adolescents, de rapprocher les conseillers-ères jeunes des institutions, les inviter à des temps forts, d'instaurer un dialogue entre les conseillers-ères jeunes et la collectivité, permettre aux jeunes de faire l'expérience d'une participation citoyenne active, d'accompagner les idées et projets des conseillers-ères jeunes et de permettre aux conseillers-ères jeunes de porter des projets de réalisations concrètes.

Les missions du conseil des jeunes seraient de développer et mettre en place des projets pour améliorer le cadre de vie sur le territoire, de participer au développement et à l'animation du territoire, d'organiser des activités, voire des sorties, et de participer aux réunions du CCAS.

Un budget de fonctionnement pourra lui être alloué.

Différentes actions seront à réaliser de novembre 2021 à début juillet 2022 par les élus référents :

- mise en place d'un règlement relatif aux modalités de l'élection
- création d'un flyer avec bulletin d'inscription
- prise de contact avec le directeur de l'école et le principal du collège
- organiser une voire deux réunions participatives pour expliquer la démarche et informer via les réseaux sociaux
- prévoir une réunion avec l'équipe des jeunes qui souhaitent s'engager pour organiser les élections (bulletins de vote, scrutins...)
- recueil des candidatures puis élection avec urnes dans les écoles et/ou en mairie.

René LECUYER demande s'il s'agira d'une inscription par liste ou nominale.
Karine DURIEUX lui indique que le groupe de travail a opté pour une inscription nominale.

Le Maire met au vote le projet de mise en place d'un conseil municipal de jeunes.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/108

7) Cession balayeuse

Le Maire informe qu'il s'agit de prendre une délibération fixant le prix de vente ou donnant approbation de l'offre de prix de reprise par la société de l'ancienne balayeuse. Le montant négocié est de 11 000 €.

Julien LEPOLARD informe que la nouvelle balayeuse a déjà 60 heures de fonctionnement au compteur et qu'elle donne satisfaction.

Daniel RONCHIN informe également que l'entreprise EV10 a sollicité la commune pour emprunter la nouvelle machine et ainsi pouvoir faire une démonstration dans une commune voisine (pour une durée de deux heures, démonstration faite par un professionnel de l'entreprise).

Le Maire met au vote la cession de l'ancienne balayeuse à l'entreprise EV10 pour un montant de 11 000 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/109

8) Acquisition : pierres bleues de l'ancien château

Le Maire fait part de son souhait de racheter à Monsieur HOTTELART, qui les avait mises en vente lors des démolitions sur son terrain, les anciennes pierres du château qui sont de belle qualité, de forme circulaire (type margelle) à titre mémoriel pour les installer de façon décorative sur la Place de la République.

Des amateurs proposaient un prix de 3 000 €, il a pu négocier avec M. HOTTELART un prix de 1 000 €. Sa facture a bien été reçue mais lors de la mise en paiement, la Trésorerie a indiqué que s'agissant d'un achat à un particulier et non à une société il convient d'avoir une délibération du conseil municipal et non pas une facture mais un mémoire.

Le Maire met donc au vote le rachat des pierres bleues de l'ancien château pour un montant de 1 000€.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

9) Service des Eaux : admissions en non-valeur

Dans la poursuite de la régularisation des comptes du service des eaux et pouvoir ensuite récupérer sur les créances éteintes ou irrécouvrables la quote-part des taxes que nous avons réglées, la commune a reçu de la Trésorerie 2 dossiers pour des montants respectifs de 1 170,06 € et 1 520,85 € soit un montant total de 2 690,91 €.

Il est donc proposé au Conseil l'admission de ces créances en créances éteintes ou irrécouvrables.

2021/DELIB.CM/110

Etat n°4 : 1 170,06 € (mandat à émettre au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »)

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/111

Etat n°5 : 1 520,85 € (mandat à émettre au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »)

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/112

10) Création des postes d'intervenants à l'Ecole de Musique – renouvellement

Le Maire indique qu'il s'agit de renouveler, au 1^{er} janvier 2022, les différents contrats d'intervenants à l'école de musique pour 8 intervenants et pour une durée d'un an.

Il met au vote la création de 8 postes d'intervenants à l'école de musique pour l'année 2022.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/113

11) Personnel non permanent : délibération de principe autorisant le recrutement des agents contractuels de remplacement

Le Maire indique que là aussi il convient de prendre une nouvelle délibération pour l'année 2022 sachant que la délibération antérieure, pour permettre de recruter des agents communaux de remplacement court jusqu'au 31 décembre 2021.

Il met au vote a création de 4 postes de remplacement pour l'année 2022.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/114

12) Evolution du taux de la MNT « Maintien de salaire » : prise en charge partielle de la commune

Le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2019, le conseil municipal avait décidé de prendre en charge 50% de la cotisation auprès de la MNT pour les maintiens de salaire.

Le taux augmentant de 3,48% à 3,93% à partir du 1^{er} janvier 2022, il est proposé au conseil municipal la prise en charge de 50% de ce taux soit 1,97%.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

13) Informations diverses

* Conseil d'école

Le Maire rappelle que le conseil a préalablement reçu le PV complet du premier conseil sous la direction de Monsieur POTIER et ajoute que ce conseil, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions, a permis de valoriser le matériel offert (tout était présenté sur le grand tableau numérique).

Ludivine JOVENIAUX informe que 208 élèves sont inscrits à ce jour. Les prévisions pour la rentrée 2022 sont de 192 élèves auxquels s'ajouteraient éventuellement 25 TPS.

L'ensemble de l'équipe enseignante a remercié M. le Maire ainsi que le conseil municipal pour la dotation en matériel numérique (7 écrans interactif, 2 PC et 2 lots de 15 tablettes).

Un point a été fait sur la prise en charge des élèves en difficultés et sur la sécurité et le bien-être.

Le règlement intérieur de l'école a été accepté à l'unanimité.

Une campagne de dépistage s'est déroulée en novembre : les élèves ont été invités à prélever chez eux, à l'aide de leurs parents, des échantillons salivaires qui ont été récupérés par le laboratoire Synlab de le Cateau.

* Calendrier actualisé des festivités

Séverine DELOBELLE indique que la clôture de Bibliothèque en fête s'est déroulée avec la présence d'une centaine de personnes au spectacle Bollywood.

Le tournoi de football et la vente de petits pains par l'association du tennis a permis de récolter 300 € pour le Téléthon le 27 novembre.

Le Noël des employés communaux aura lieu le 16 décembre. Aucune décision n'a encore été prise concernant la remise des présents et éventuellement la clôture de la réception par le verre de l'amitié.

Le festival d'orgues à l'unisson aura lieu le 13 mars, la Saint Patrick le 18 mars.

Le Maire s'interroge sur l'organisation ou non de la cérémonie des vœux, indique ne pas encore avoir pris de décision définitive mais envisage plutôt leur annulation.

Il informe qu'une cérémonie aura lieu en l'honneur des membres des familles Yung/Polet de Poix du Nord, déportés et gazés à Auschwitz en 1943, lors de la journée des déportés avec la présence de leurs descendants.

* Régénération du St Georges

Séverine DELOBELLE indique que la renaturation du ruisseau concerne 200 mètres linéaires pour un montant de 84 000 € (financés par la CCPM).

Après nettoyage complet et retraçage du lit de la rivière, les berges ont été confortées avec des blocs de pierres, un géotextile a été posé et plantes d'eau mises en place. La clôture actuelle rue des Mouloirs sera remplacée en mars par une clôture en rondins de bois. Une manifestation de présentation des travaux et de remerciements à la CCPM s'est déroulée le samedi 13 novembre.

* Appel d'offres « Fourniture de gaz naturel »

Daniel RONCHIN rappelle que la commune a opté pour l'option avec lissage de la hausse du prix sur 3 ans et informe que les offres des différents fournisseurs sont très différentes et que la commune bénéficie de l'aide précieuse d'un conseiller en énergie, Julien DUBEAUREPAIRE.

7 offres ont actuellement été recensées sur la plateforme sur laquelle les entreprises peuvent déposer leur offre en ligne jusqu'au 13 décembre à 12h. La commission d'appel d'offres se réunira le 13 décembre à 18h et proposera au conseil municipal le 14 décembre le choix de l'entreprise.

* Compte rendu de la Commission de sécurité du 29/11/2021

Il sera présenté lors du prochain conseil.

Mathis JEUNE rappelle l'importance de prendre un arrêté pour interdire le stationnement des camions dans la commune. Il indique que la commune d'Englefontaine va appliquer un arrêté d'interdiction de stationnement aux poids lourds et que cela pourrait inciter les chauffeurs à stationner dans la commune de Poix du Nord.

Le Maire vérifiera dans un premier temps si cette disposition n'est pas déjà incluse dans le plan de circulation et prendra sinon un arrêté dans ce sens.

* Bilan Semaine bleue

Roxane GHYS informe que la semaine bleue, organisée par la CCPM, le CLIC et le centre hospitalier de le Quesnoy, s'est déroulée du 4 au 10 octobre.

Le lundi un ciné ligue ouvert aux aînés de la CCPM a accueilli près de 40 personnes dont 6 de l'EPHAD de Landrecies.

Le mercredi a été organisé un karaoké par Alicia, en service civique au CCAS : 20 podéens y ont participé.

Le vendredi, un mini bus a été mis à disposition par la CCPM et le CLIC pour permettre à 8 podéens de s'initier à la danse de salon à Croix Caluyau.

Elle fait également un rappel concernant les ateliers seniors en cours : 3 groupes pour l'atelier activité physique adaptée, 1 groupe pour la self défense, 2 groupes pour l'informatique, 2 groupes pour la sophrologie, 2 groupes pour la réflexologie, 1 groupe pour la mémoire et 1 groupe pour la danse de salon.

Poix du Nord est la commune la plus engagée de la CCPM pour les ateliers au profit des aînés.

* Colis des Aînés

Roxane GHYS présente le contenu du colis des aînés.

La préparation se déroulera le vendredi 17 décembre à 18h à la salle des fêtes et la distribution le samedi 18 à partir de 9h.

* Travaux sanitaires à la Salle des Fêtes

Julien LEPOLARD informe que les travaux de désamiantage débuteront le 7 décembre pour une durée de 2 jours. Le charpentier prendra les mesures le 3^{ème} jour et une toiture provisoire sera installée le 4^{ème} jour.

Les travaux reprendront le 8 janvier et des toilettes extérieures seront aménagées pour une durée de 2 mois.

* Agenda travaux de rénovation de la Salle des Fêtes

Le Maire indique qu'il s'agit de la rénovation complète, sous le contrôle de l'architecte du Patrimoine. L'agenda pour 2022 a été fixé avec les entreprises :

- semaine 10 : lancement des appels d'offres
- semaine 16 : retour des appels d'offres
- semaines 17/18/19 : analyse des appels d'offres

- semaine 20 : délibération du conseil municipal pour l'attribution du marché
- ensuite notification aux entreprises
- ouverture du chantier prévue le 5 septembre 2022, durée prévisionnelle 12 mois.

Il ajoute qu'il s'agit là des dates de principe qui sont toujours susceptibles d'éventuelles modifications sachant que les dossiers de subventions seront déposés avant le 31 décembre avec des notifications qui s'échelonnent de mars à juillet 2022.

*** Elimination des pigeons**

Julien LEPOLARD indique que 35 pigeons ont déjà été éliminés et que l'opération se poursuit.

Il fait un premier retour sur la campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires et indique que le gaspillage dépend essentiellement des plats proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h35.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL	Jean-Pierre MAZINGUE	
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION	Jean-Marie CORNU	
Corinne BRUYER		
Ludivine JOVENIAUX		
Cédric GREVIN	Jean-Pierre MAZINGUE	
Ludivine BUISSON	Roxane GHYS	
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET	Mathis JEUNE	
Alice NAVEAU	Daniel RONCHIN	